

# MAIRIE DE MONPAZIER

## Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 15 mars 2022 - 18 H30

-----  
Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, et MM, Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Guy Lacombe, Fabrice Duppi, Pascal Crinière.

Absents excusés : Mme Mégane Chantal.

MM. Jean Biard, Guillaume Levert (procuration à Josiane Taudière), Jean-Christophe Lorblancher (procuration à Fabrice Duppi)

Secrétaire de séance : Christian Lavarenne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 21 janvier 2022 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR DELIBERATIONS

#### D01 : Choix du prestataire du site internet

Monsieur Guillaume Levert intervient en Visio conférence pour expliquer au conseil les négociations qu'il a faite auprès des deux prestataires : MAMOUT et Collectif WOODY.

Le choix porte sur WOODY pour sa présentation sous forme de cornière et la mise en valeur du portail du Bastideum dont le tarif après négociation, est de 9 990 € HT.

Accord du Conseil municipal avec 8 voix pour et 1 abstention.

#### D02 : Eglise // Avenant n° 1 moins value Lot anti-termite STAD

Dans le cadre du marché de l'église, monsieur le Maire informe que l'entreprise STAD du lot n° 5 "anti termite", propose par avenant des modifications de prestations entraînant une moins-value sur le marché complémentaire de 12 800€ HT

Aussi, monsieur le Maire propose d'accepter cet avenant.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### D03 : Aire de camping-cars tarification borne à eau et vidange

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'une borne à eau et de vidange des eaux usées payante sur l'aire de camping-cars.

Il informe que la société EASYTRANSAC dont le siège est situé à Strasbourg propose un contrat de partenariat qui permet le développement et la commercialisation de différents systèmes d'échange sécurisé de données par voie électronique, dont notamment des systèmes permettant le paiement électronique par carte bancaire.

Il est proposé de fixer un prix à l'accès à la borne à eau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe le montant de l'accès à la borne à eau à 3.60€ (qui comprend les frais de transactions de la société EASYTRANSAC).
- Autorise monsieur le maire à signer le contrat de partenariat avec EASYTRANSAC.

#### D04 : Nouveaux tarifs / occupation du domaine public des terrasses des bars et restaurants.

La commission "Artisanat Commerce et Marché" s'est renseignée sur les tarifs appliqués dans les villages similaires à celui de Monpazier, tant par son nombre d'habitants que sur son site touristique et a constaté que le tarif des terrasses des bars et restaurants sur le domaine public était bien plus élevé que dans notre village.

Aussi la commission propose d'augmenter le tarif pour le fixer à 25€ le m<sup>2</sup> pour l'année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal avec 8 voix pour et 1 abstention :

Fixe le montant des terrasses des bars et restaurants à 25€ le m<sup>2</sup> pour l'année.

## **D05 Aménagement du stationnement rue Notre Dame Nord et rue Saint Jacques**

Monsieur le Maire propose une fois les travaux de voirie terminés, de mettre en place un stationnement en zone bleu avec marquage au sol. Monsieur l'architecte des bâtiments de France est d'accord sur le principe en demandant que le marquage soit du même côté sur toute la rue.

Il conviendra de voir avec l'association des commerçants pour la fourniture des disques bleus. Le Conseil municipal souhaite qu'une réunion d'information auprès des riverains soit envisagée. La commission Artisanat Commerce et Marchés va se réunir avec le Conseil municipal pour étudier ce projet.

## **D06 Modification des horaires de l'éclairage public**

Monsieur le Maire informe que la commune possède 250 lampadaires divisés en secteurs avec une consommation électrique annuelle qui s'élève à environ 15 000€ TTC avec en prévision une augmentation de 25% en 2022. Il rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Des modifications sur les horaires de l'éclairage et sur la suppression de certains vont être étudiées et proposées au SDE24, après quoi ils seront rendus public auprès des riverains.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## **D07 Personnel / Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi au sein de la commune dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 01/05/2022 dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste d'agent technique polyvalent : Entretien des espaces verts, travaux divers de bâtiment
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **D08 Bastideum / Création d'un poste d'agent culturel dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi au sein du Bastideum dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 01/05/2022 dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste d'agent culturel : accueil animations et médiation culturelle au Bastideum
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **Affaires diverses**

#### 100 km de Belvès

Monsieur le Maire informe que l'association des 100 km de Belvès traverse Monpazier en faisant une boucle dans le village, le samedi 09 avril à Monpazier.

Aussi, elle a sollicité la mairie pour obtenir une subvention. Le Conseil municipal accepte d'inscrire au budget une somme de 150€.

#### Dossier médecin

Monsieur le Maire informe que la CCBDP accepte d'acheter le cabinet médical actuel. Une estimation a été faite entre les deux parties pour la somme de 240 000€.

20% de cette somme serait à répartir sur les 13 communes de l'ancien canton.

Le projet sera porté par la CCBDP. Des travaux d'extension sont à envisager.

Une médecin étudiante est intéressée pour venir à Monpazier. Elle souhaiterait être salariée.

La CCBDP serait d'accord pour ce fonctionnement. Une discussion pour les différentes modalités est en cours entre le Président de la CCBDP et l'étudiante en médecine.

## Elections

Monsieur le maire rappelle la date des élections présidentielles les dimanches 10 avril et 24 avril et propose à chaque conseiller, de tenir une permanence pour tenir le bureau de vote qui sera de 8h jusqu'à 19h.

Fin de séance : 21h 30